

Par **Pilby**, le **20/11/2020** à **11:38**

Bonjour,

Moyens des parties le long de la procédure administrative

Je ne comprends pas si les moyens soulevés lors de la première instance doivent rester les

nouveaux moyens, mais en lisant que "les moyens peuvent également critiquer les motifs de

mêmes tout le long de l'affaire (TJ, Cour d'appel et Cour de cassation s'il y a lieu).

la décision" des juges du fond dans mon cours en L1 je suis un peu paumée...

Des fois j'ai l'impression qu'il ne faut pas que le requérant ou le défendeur apportent de

Pouvez-vous m'éclairer les modalités de formuler de nouveaux moyens et quand est-ce possible (juridiction administrative), notamment à la cour de cassation?	
Par Zénas Nomikos , le 20/11/2020 à 12:45	
Bonjour,	
voici de quoi lire :	
https://www.google.com/search?q=les+nouveaux+moyens+en+appel+et+en+cassation&oq=les+nouveaux+moyens+en+appel+et+en+cassation&oq=les+nouveaux+moyens+en+appel+et+en+cassation&oq=les+nouveaux+moyens+en+appel+et+en+cassation&oq=les+nouveaux+moyens+en+appel+et+en+cassation&oq=les+nouveaux+moyens+en+appel+et+en+cassation&oq=les+nouveaux+moyens+en+appel+et+en+cassation&oq=les+nouveaux+moyens+en+appel+et+en+cassation&oq=les+nouveaux+moyens+en+appel+et+en+cassation&oq=les+nouveaux+moyens+en+appel+et+en+cassation&oq=les+nouveaux+moyens+en+appel+et+en+cassation&oq=les+nouveaux+moyens+en+appel+et+en+cassation&oq=les+nouveaux+moyens+en+appel+et+en+cassation&oq=les+nouveaux+moyens+en+appel+et+en+cassation&oq=les+nouveaux+moyens+en+appel+et+en+cassation&oq=les+nouveaux+moyens+en+appel+et+en+cassation&oq=les+nouveaux+moyens+en+appel+et+en+cassation&oq=les+nouveaux+moyens+en+appel+et+en+cassation&oq=les+nouveaux+moyens+en+appel+et+en+cassation&oq=les+nouveaux+moyens+en+appel+et+en	ouve
8	